

Réponse : A proprement parler, on doit entendre la justice commutative.

On demande 20. — Le maître péchera-t-il, qui paie le salaire suffisant à la sustentation d'un ouvrier, mais insuffisant à l'entretien de sa famille, soit que celle-ci comprenne avec sa femme de nombreux enfants, soit qu'elle ne soit pas nombreuse ? S'il pêche contre quelle vertu péche-t-il ?

Réponse : Il ne péchera pas contre la justice, mais il pourra parfois pécher, soit contre la charité, soit contre l'équité naturelle.

On demande 30. — Les maîtres péchent-ils, quand, sans user de violence ni de fraude, ils donnent un salaire moindre que ne le mérite le travail fourni et que ne le réclame une honnête sustentation, et cela parce que de nombreux ouvriers se présentent, qui se contenteraient de ce petit salaire ou y ont consenti librement ?

Réponse : A proprement parler, ils péchent contre la justice commutative.

LES FRÈRES DE LA CHARITÉ

L'École de Réforme de Montréal

(Suite).

A ces enfants, pour lesquels la paresse, l'oisiveté, le vagabondage ont été, en quelque sorte, leur véritable atmosphère, que faut-il ?

L'activité saine du travail, l'exercice violent de la récréation pour dompter leurs jeunes corps.

A ces ignorants qui n'ont presque jamais connu l'école, il faut donner les principes élémentaires de l'instruction primaire.

A ces malheureux trop souvent dénués d'affections, exposés surtout à de mauvais exemples, sinon même à de mauvais conseils, il faut les exemples d'une vie pieuse, l'enseignement des vérités consolantes de la religion, la salutaire influence de la règle, mais d'une règle toujours appliquée avec douceur, tenant compte de la nature, du caractère de de chacun de ces enfants.

Ainsi donc, travail, instruction, développement des sentiments religieux : voilà les trois moyens de réforme employés par les frères de la Charité,